DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_ 090

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par la SAS DECREMPS A ET FILS en date du 14 mai 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux d'aménagement d'un accès provisoire pour sortir sur la route blanche,
Rue du Pré Rouge.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison cet aménagement, la vitesse sera réduite à 50 km/h sur la Rue du Pré Rouge et le stationnement interdit sur l'emprise du chantier, du **Mardi 20 Mai 2025 au Vendredi 21 Novembre 2025.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.
Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,

MAIRIE DE SCIONZIER
Haute-Savoie

A Scionzier, le 14/05/2025

Le Maire
Sandro PEPIN

MAIRIE DE SCIONZIER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Haute-Savoie)